

## *I. Politique du tourisme à Madagascar*

- Le tourisme, l'une des principales sources de l'économie de la nation, est inscrit dans les priorités du MAP définissant la politique et la stratégie générale du développement économique du pays. D'ici 2012, par exemple, ce plan prévoit environ 500 000 touristes à Madagascar.

Le nombre d'arrivées de visiteurs non résidents à Madagascar de 1999 à 2007 est passé de 138 253 à 344 348.

Le montant des recettes en devises au titre de tourisme de 1999 à 2007 est passé de 625,9 à 586,7 milliards MFG.

Le nombre d'emplois directs générés par le secteur (cumul) de 1999 à 2007 est passé de 15 574 à 24 237.

Cependant, on peut constater qu'à peine 2000 emplois ont été créés entre 2006 et 2007, en tout cas dans le secteur formel.

Taux d'occupation annuel des hôtels de 1999 à 2007: 60% à 63%.

La durée moyenne de séjour de 1999 à 2007 : 4 jours

L'évolution de l'offre (cumul) de chambres de 1999 à 2007 : 7 207 à 13 340.

Motifs de visite :

Touristes à titre principal, 63%.

Touristes à titre secondaire, 37% (affaires, missions, visite de la famille ...).

Activités : Ecotourisme, 55%.

Soleil et plage, 19%.

Activités culturelles, 15%.

Sports et aventures, 8%.

Autres, 3%.

Les sites les plus fréquentes : Sud, 38,40%.

Nord, 21,10%.

Est, 19,30%.

Ouest, 13,90%

Haute terre, 7,30%.

L'objectif est d'accroître le nombre de touristes et le nombre d'emplois induits :

- en encourageant les investisseurs et les opérateurs par la construction d'hôtels, l'amélioration de la qualification et des prestations.
- En développant le tourisme haut de gamme.

*Exemple ouverture du Palissandre à l'occasion de la journée mondiale du tourisme.*



Dés l'inauguration le Palissandre nous a fait l'honneur de soutenir notre campagne en présentant l'affiche FHORN AIDETOUS sur son comptoir d'accueil.



## ***II. Les mesures d'accompagnement commencent à apparaître en matière de protection des populations et des environnements***

- Mise à jour du code pénal sur la lutte contre le tourisme sexuel le 14 janvier 2008 (Sept sur 22 régions ont été classées en zones rouges).
- Lutte contre le Trafic humain, proxénétisme (opérateurs touristiques, familles, facilitateurs et intermédiaires, trafic de drogue, achats clandestin de richesses protégées...
- Respect de la culture et des us et coutumes
- Respect de l'environnement (opérateurs et touristes : ex, dépôt des déchets bio ou non dégradables à court ou à long terme.
- Précautions pour les randonneurs ex : sur les Tsingy, un touriste écrase en moyenne 0 à 2 coquilles par jour. Ils sont par groupe de 10. Ce phénomène met en danger la reproduction des oiseaux. Ex. de mesure accepter les visiteurs en dehors des périodes de reproduction des animaux.
- Lutte contre le réchauffement climatique, aménagement des aires protégées





- Application des lois malgaches et sensibilisation des citoyens et des étrangers)
- Renforcement des collaborations (public/privé) et collaboration des citoyens et des institutions : la police nationale, ministère de la justice, ministère de la santé, ministère du travail, éducation, culture, jeunesse et sport . . . .
- Encouragement pour implanter la société civile
- Construction des infrastructures
- Lutte contre la corruption
- Sensibilisation, Education pour la population
- Orientation de la vision des jeunes en préparant dès maintenant vers leur avenir.

